L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 15 MARS 1849.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 15 MARS 1849.

ELECTIONS MUNICIPALES.

Nous nous sommes abstenus jusqu'à ce moment de parler des prochaines élections d'avril mais le temps est venu de rompre le silence. Ces élections sont si graves, elles touchent si directement aux intérêts matériels de chacun que nous ne pouvons pas nous expliquer l'apathie des citoyens. Ils se passionnent lorsqu'il s'agit de porter un président au pouvoir, ils déploient une ardeur sans égale lorsqu'il est question de nommer un gouverneur, et ils restent à peu près indifférens quand il faudrait choisir les hommes les plus capables, les plus honnêtes, les plus intelligens pour leur confier l'administration des affaires municipales. On ne se donne pas la peine de rechercher le vrai mérite, de pourvoir de bonnes et utiles candidatures, et le jour de l'élection venu on fait au hasard un choix parmi une infinité de noms, et l'on va voter en disant que l'on ferait peut-être mieux de s'abstenir.

Et cependant les propriétaires sont écrasés de taxes, taxes malheureusement nécessaires pour maintenir le crédit de chacune des trois corporations, mais qu'il faut alléger si l'on ne veut décourager les capitaux et mettre un terme aux [illegible] améliorations.

La première municipalité semble vouloir se réveiller de sa torpeur. Plusieurs communications nous ont déjà été adressées et nous en avons publié quelques unes. Nous sommes prêts à ouvrir nos colonnes aux avis qu'on nous transmettra soit par lettres soit autrement. Il convient que certaines questions soient nettement posées devant le public, que les contribuables [illegible] rudement à l'heure qu'il est [illegible] la véritable situation de [illegible] qu'ils sachent l'état de nos finances, les travaux accomplis et celles [illegible], les dépenses indispensables et [illegible] les économies qu'il serait facile de réaliser et celles qui seraient [illegible].

On [illegible] partie d'abus; il y en a toujours [illegible]. Nous ne parlons pas [illegible] de nos affaires [illegible] des finances d'une petite [illegible] trésor d'un grand Etat, il [illegible] part des exploiteurs de [illegible].

[illegible] que nous l'entendons, [illegible] d'hommes d'affaires, [illegible] et désintéressés. Avec un peu [illegible] de servir ses commettans, on [illegible] du bien. Il y a, comme [illegible] paralyse l'action de nos [illegible], il est difficile, [illegible] de se soustraire [illegible] de toutes sortes dont ils [illegible] Le seul moyen [illegible] position qu'aucun [illegible] personnel soit mis [illegible] à certaines importunités.

[illegible] quelques observations [illegible] de l'impôt municipal.

[illegible] années les propriétés foncières [illegible] étaient frappées [illegible]. Elle ne s'est jamais [illegible] les moins pas d'[illegible] Aujourd'hui, on paie [illegible] à 10 pour mille [illegible] et toute compression [illegible] se plaignent [illegible] sans nuire [illegible] Municipalité s'est empressée de [illegible].

[illegible] une piastre payée [illegible] [illegible] en principe [illegible] les taxes, ce qui veut dire que chacun [illegible] sa part de l'impôt selon ses [illegible] la législature a voté une [illegible]. Cette loi ordonne aux assesseurs [illegible] des esclaves et de les [illegible] de 1 pour 100. [illegible]

[illegible] de [illegible] 1 000 [illegible] il faudra payer une taxe de six piastres. [illegible] de dire que c'est [illegible]. Encore une fois, s'il est possible de [illegible] qu'on le refuse.

[illegible] que la taxe dont nous venons de parler va se prélever pour la première fois [illegible], sans doute, le public ne [illegible].

Jusqu'ici l'Etat et les Municipalités prélevaient sur les magasins de tous genres une vérifiable taxe sous forme de licence. La licence [illegible], au fond c'était une taxe. Mais [illegible] était injuste, car le [illegible] supportait une charge égale à [illegible]. Le principe établi par [illegible] est venu détruire cette [illegible]. La loi de l'Etat fait [illegible] du magasin et prélever à taxe [illegible].

Les Municipalités, comme toujours, ont imité l'Etat, et nos marchands auront à payer une taxe de un pour cent sur le fonds de leurs magasins. Mais ce n'est pas tout; les corporations municipales, en inaugurant le nouvel ordre de choses, ne peuvent pas rompre avec le passé. [illegible] les marchands leur paient en [illegible] une licence comme [illegible] semble que c'est taxer deux [illegible]. C'est la même taxe payée [illegible] forme différente.

[illegible] que nous ne publions ces [illegible] sous toutes réserves. Nous [illegible] Municipalités ont besoin en ce moment de toutes leurs ressources, mais nous [illegible] que si on [illegible] sérieusement, il [illegible] réduire l'impôt sans nuire aux [illegible].

[illegible] question se présente à notre esprit. [illegible] le chiffre de l'impôt à la [illegible] pendant le plus c'est ce? Le point [illegible] inverse, mais il nous semble, à défaut [illegible] serait plus équitable de déterminer [illegible] de la taxe au commencement de [illegible].

[illegible] sur ce sujet.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible] vient de prendre une grave [illegible] de la Banque de l'Etat de la Louisiane. On sait qu'à la suite des démêlés [illegible] entre l'ancienne direction et les [illegible] administrateurs, ceux-ci ont accusé leurs prédécesseurs d'avoir déclaré un dividende malgré la réduction du fonds capital. Or l'une des [illegible] de la Charte interdit toute distribution [illegible] à moins que le capital ne soit [illegible].

A cette accusation formulée nettement, l'ancienne direction a répondu par un bel et bon procès [illegible] l'annulation des pouvoirs des nouveaux administrateurs. Elle y a réussi et le juge [illegible] en invalidant la dernière élection a ordonné aux anciens directeurs d'en ordonner une nouvelle.

Mais [illegible] que l'avocat-général, dont l'attention est [illegible] par la publication dont nous parlons, [illegible], intervient à son tour et dépose une pétition à la quatrième Cour de district pour obtenir l'annulation de la Charte de la Banque de l'Etat de la Louisiane en se fondant sur la violation [illegible] par la nouvelle administration.

Il est évident qu'amis et ennemis doivent maintenant se coaliser pour repousser les fatales conclusions de l'avocat-général. La charte de la banque n'expirera, si nous ne nous trompons, que dans vingt ans; comme institution monétaire, c'est incontestablement l'une des plus fortes que nous possédons, on doit présumer que l'ancienne direction savait ce qu'elle faisait en déclarant un dividende et qu'elle n'aurait pas de gaîté de cœur compromis les intérêts des actionnaires en violant sans nécessité la charte de l'institution.

On sait combien il est difficile de fixer exactement la valeur de certains effets qui forment en grande partie l'actif d'une banque, il suffit d'une légère différence d'appréciation pour arriver à des résultats diamétralement opposés. L'ancienne direction et les nouveaux administrateurs ont sans doute estimé les ressources de la Banque à leur point de vue particulier. Y-a-t-il dans tout cela quelque chose qui justifie l'intervention de l'avocat de l'Etat? Nous ne le croyons pas. Mais enfin l'action est instituée et il n'y a pas moyen de reculer. Que cette initiative de M. Elmore n'alarme pas les actionnaires; qu'ils ne fassent surtout aucun sacrifice, car la solution du procès ne peut pas être douteuse aux yeux de ceux qui veulent réfléchir.

THÉATRE D'ORLÉANS.—La seconde représentation des *Huguenots*, différée par suite d'une indisposition de M. Duluc, aura positivement lieu ce soir. Cette œuvre difficile et scabreuse a été interprétée si magnifiquement il y a quelques jours par les artistes de notre troupe d'opéra, que cette seconde soirée sera sans doute l'occasion d'un succès encore plus éclatant. M. Dulac, dans le rôle qu'il rend, s'est élevé à une hauteur telle qu'il a émerveillé ses plus sincères admirateurs. Notre feuilleton a déjà rendu compte de cette première représentation qui a été une véritable solennité.

La Direction a avancé cette année l'époque des bénéfices. Nous apprenons que notre premier ténor prendra le sien lundi prochain et M. Ménéhand le jeudi suivant.

LECTURES DE MACREADY.—M. Macready a terminé il y a quelques jours son engagement au théâtre St-Charles. Le public qui s'était porté en foule à toutes les représentations n'a pas voulu se priver entièrement du plaisir d'entendre et d'applaudir le grand artiste. Quelques-uns de nos plus honorables citoyens l'ont invité à donner une série de lectures à l'Armory Hall. M. Macready y a gracieusement consenti. Nous engageons vivement le public français et créole de notre ville à assister à ces soirées dramatiques. M. Macready lira chaque fois une tragédie entière de Shakespeare, c'est-à-dire qu'au lieu de se borner à un rôle comme au théâtre, il les rendra tous avec cette merveilleuse souplesse qui lui est propre. Mrs. Fanny Kemble Butler a donné des lectures analogues à Boston et son succès a été immense; celui du grand tragédien que notre ville possède en ce moment ne sera pas inférieur.

ACCIDENT.—Un bien triste accident est arrivé il y a quelques jours dans la paroisse de la Pointe-Coupée. M. W. L. Bott voulant effrayer quelques chiens qui poursuivaient un cheval de leurs aboiemens. Il tira un pistolet de sa poche, mais dans sa précipitation il ne s'aperçut pas que la batterie était armée, et le coup partit soudainement. Un pauvre enfant de cinq ans qui se trouvait à quelques pas de lui reçut la charge en pleine poitrine et expira immédiatement.

CONDAMNATION A MORT.—Un nègre appartenant à Mme Adelard Carlin, dans la paroisse Ste-Marie, a assassiné il y a quelques jours un de ses camarades. Il vient d'être jugé pour ce crime et condamné à la peine capitale. La date de l'exécution est fixée au premier lundi de mars 1850, mais elle n'aura probablement pas lieu car le jury a recommandé de commuer cette peine terrible en un emprisonnement perpétuel.

L'EX PRÉSIDENT.—M. Pok, parti de Washington il y a quelques jours, est arrivé récemment à Wilmington. Les habitans de cette ville lui ont fait un accueil dont l'ex-président a dû être profondément touché. De Wilmington, un comité de Charleston, qui était allé à sa rencontre, l'a escorté jusqu'à la métropole de la Caroline du Sud. La aussi M. Pok a été reçu avec cet empressement et cette cordialité que l'on retrouve partout dans le Sud et qui lui laissera de longs et agréables souvenirs. L'ex-Président est accompagné de M. Walker, ex-secrétaire du trésor.

HAVANE.—Nous avons reçu hier, par a goëlette *Heroine*, des journaux de la Havane jusqu'au 6 de ce mois. Nous les avons parcourus sans rien trouver d'[illegible].

Chronique Locale.

CONSEIL GÉNÉRAL.—Ce Conseil s'est réuni lundi et a nommé M. Allen président. Lecture est faite d'un message du Maire renfermant quatre propositions pour réparations à faire à la prison de police, appelant aussi l'attention sur les prochaines élections municipales, et annonçant la prochaine arrivée en ville de M. Jas. K. Polk. Un comité de trois membres a été nommé pour faire offrir par le Maire l'hospitalité de la ville à l'ex-président des Etats-Unis. La proposition de M. Hoes, relative aux travaux des prisons, a été acceptée comme dans la précédente. Le prix demandé est $3,140. Deux condamnés du 1er District représentant avant son [illegible] pour les [illegible] de 1847, ont été nommés pour collecter ceux de 1848. Après s'être occupé de quelques affaires peu importantes, le Conseil s'est ajourné.

LES ARTISTES MODÈLES.—Décidément les représentations des dieux devront choisir une autre terre d'exil. La police ne respecte plus leurs personnes sacrées et met en prison Jupiter Olympien avec aussi peu de cérémonie que s'il ne s'agissait que d'un simple mortel. William Rose, persécuté dans la 1ère Municipalité pour ses représentations mythologiques, avait abandonné ce sol inhospitalier et transporté son musée et sa céleste cour dans la 3me Municipalité. Malheureusement pour lui le capitaine Kennedy a poursuivi l'œuvre de destruction commencée par le corporal Whitmore et a arrêté le Dieu et les Déesses.

UNE LOURDE ERREUR.—Un cocher de cabriolet nommé Kelly, a été arrêté sous accusation d'escroquerie portée contre lui par M. Frame. Il paraît que ce monsieur avait engagé la voiture de l'accusé pour conduire une dame à bord d'un navire. Arrivé à sa destination, il crut donner une piastre au cocher, prix convenu pour la course, et le prix d'aller et retour parce qu'il avait l'intention de se faire reconduire chez lui. Quelques instans après il s'aperçut qu'au lieu de deux pièces de 50 cents, qu'il croyait avoir payé, il avait donné deux pièces de $10. Il revint en toute hâte pour rectifier cette erreur, mais Kelly avait, il paraît, trouvé plus profitable de ne pas l'attendre et était parti. Le recorder a envoyé l'accusé par devant la 1ère Cour de District.

—Le recorder Genois a envoyé par devant la 1ère Cour de District Jane Cronan, sous l'accusation d'avoir volé $27 à Anne Burgess.

FAUX.—Chs. Thompson et Jefferson Wilson ont été envoyés par le recorder Baldwin devant la 1ère Cour de District, pour avoir tenté de faire passer un faux billet à ordre.

RIXE.—Raphaël Granado a fait lancer un affidavit contre Juan Silva et Pepe Silva, qu'il accuse d'assaut et batterie à main armée sur sa personne. Un warrant a été lancé contre les agresseurs.

—Eliza Eany, Mathilda Eany, Jane Howard et May Howard, accusées de tenir une mauvaise maison, ont été arrêtées hier dans la 3me Municipalité.

—John Cook a fait lancer un affidavit par devant le recorder Seuzeneau contre un nommé Henry Carr, qu'il accuse de lui avoir volé une somme de $5 50. Un warrant a été lancé.

—Un inconnu a été arrêté hier dans la 3e Municipalité, pour avoir troublé le repos public et avoir menacé la vie de plusieurs citoyens. Il refusa de donner son nom à la police, sous prétexte qu'une armée anglaise venait de débarquer au lac Pontchartrain. Cet infortuné a été envoyé à l'Hôpital.

M. J. P. Kay, secrétaire du Conseil Général de Lafayette a déposé les jours derniers, après avoir enlevé des fonds appartenant à la corporation. On a déjà découvert qu'un billet de $1490 40 avait été converti en espèces.

RIXE SUR LA LEVÉE.—Wm Connoly, D. McGraff, Thomas Fitz Simmons, John Dwyer et John Reyley, accusés d'être les auteurs d'une rixe qui a eu lieu mardi soir sur la Levée, et d'avoir assailli Peter Davis, ont été envoyés hier par le recorder Baldwin, devant la 1re Cour de District.

VOL.—Un esclave nommé Lawson, appartenant à M. Schultz, Hadden & Leach, a été arrêté hier dans la 2me Municipalité, sous l'accusation d'avoir volé de la maison de M. Morris une malle contenant des objets de bijouterie évalués à $600.

—Le Recorder Genois a envoyé par devant la 1re Cour District, Edmond Julian, accusé d'avoir assailli M. J. M. Courrege au café du Rialto, et cassé plusieurs carafes sur sa tête.

—John Aderson, accusé d'avoir cruellement battu un homme ivre, a été arrêté hier dans la 1re Municipalité, et envoyé par le recorder Genois pardevant la 1re Cour de District.

—Patrice O'Brien a été arrêté mardi soir, pour avoir tenté d'incendier sa maison, située à l'encoignure des rues St Louis et Roman; l'accusé était ivre à ce moment. Il a fourni un cautionnement garantissant sa comparution.

LA FLEUVE ET LES CREVASSES.—Le fleuve, dit le *Vigilant* du 10, se maintient toujours à une hauteur prodigieuse. Lorsque dernièrement nous laissions éclater nos craintes sur le danger imminent que courait notre paroisse, nous ne pensions pas que nos paroles se réaliseraient sitôt. Mercredi soir, une énorme crevasse s'est faite en face de l'habitation de M. Alexandre Braud. Toute la levée, jusqu'aux fossés d'égoût, s'est effondrée dans le fleuve sur une étendue d'un arpent. L'eau se précipite, à travers ce gouffre béant, avec une force extraordinaire, et porte dans la campagne le ravage et la désolation. Toutes les habitations qui se trouvent entre M. Alexandre Braud et M. Bringier, sont submergées, et présentent le spectacle d'un lac immense. Plusieurs habitans ont été obligés de déloger, et d'aller chercher un refuge sous des toits moins exposés. Tous les efforts, tentés jusqu'à ce jour, ont été inutiles, et ils deviennent chaque jour plus impuissans. Nous apprenons pourtant, ce matin, que les habitans de ce district sont allés à la Nouvelle-Orléans où ils ont fait l'acquisition d'un mouton, ou machine à enfoncer les pieux, à l'aide de laquelle on espère pouvoir conjurer l'orage. Les nouvelles que nous recevons du haut du fleuve, sont aussi d'une nature alarmante. On nous communique à l'instant la teneur d'une lettre que nous nous empressons de mettre sous les yeux du public. Son importance est telle que nous croirions manquer au devoir le plus sacré, si nous négligions de la produire. Si le contenu de cette lettre est exact, rien au monde ne saurait empêcher la submersion générale de la basse Louisiane. La lettre est adressée à un des citoyens respectables de cette paroisse:

"Je vous écris, dit la lettre, en toute hâte, pour vous faire part de ce que je viens d'apprendre. M. Ford, qui a de vrais amis, sort d'ici avec l'un d'eux; il est venu exprès de Vicksburg pour lui faire connaître le danger que nous courons. Pendant que nous nous reposons sur une légère baisse d'eau, ce monsieur m'assure qu'elle s'élève en ce moment vers le haut du fleuve avec une rapidité extraordinaire. M. Ford et son ami parcourent la paroisse pour engager les habitans à abandonner les récoltes et à s'occuper sérieusement des levées. A Port-Hudson, l'eau, dans les sucreries, s'élève à sept pieds de haut. Des morceaux de terre de 5 et 6 arpens, sont journellement enlevés. Le désastre est épouvantable. Le danger doit être bien imminent, puisque vous voyez un habitant abandonner sa plantation pour venir nous prévenir. Avertissez donc vos voisins et usez de toute votre influence pour avoir des assemblées, afin de prendre des moyens qui vous mettent à même de conjurer le danger prêt à fondre sur notre population. Je ne vous dis pas le quart de ce qu'ils m'ont raconté, mais c'est extrêmement effrayant.

AUX EDITEURS.

REPRISE DU COURS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE PAR M. DUFAU.

Nous apprenons avec une vive satisfaction que M. DUFAU va reprendre, vendredi 16 courant, à 7 heures du soir, à la salle du Conseil de la municipalité No Un, les intéressantes lectures sur l'histoire de France qui attiraient, il y a quelques jours, de nombreux auditeurs à la chambre du Sénat. Le Conseil a accordé à M. Dufau, sur sa demande, l'autorisation de poursuivre son cours dans la salle de délibérations même. La population saura gré au Conseil de si bien comprendre sa mission et de prendre tant à cœur les intérêts de ses commettans. M. Dufau se trouvera ainsi placé au centre de la population Franco-Américaine qui n'aura plus l'inconvénient d'une longue marche à faire pour assister à ses leçons.

Nous tenons de source certaine que M. Dufau a l'intention de continuer ses lectures sur l'histoire de France proprement dite; mais comme cette étude, sérieuse en elle-même, pourrait fatiguer l'esprit des jeunes gens qui n'y sont pas préparés, il se propose de *couper* de temps à autre ses leçons par des digressions sur les questions qui offrent le plus d'actualité.

Pour nous qui avons assisté aux dernières leçons de M. Dufau, nous avons à le féliciter sur l'aisance qu'il a gagnée en si peu de séances. On s'aperçoit que son auditoire lui est devenu familier, et que l'empressement qu'on met à le suivre lui donne de jour en jour la conscience de sa valeur. Sa voix est plus ferme, ses gestes plus libres et ses jugemens plus hardis. C'est le propre du vrai mérite d'attendre de l'opinion publique cette espèce de diplôme qu'elle ne refuse jamais à l'homme de talent et qui met celui-ci en mesure de rendre au public le double de ce qu'il en a reçu. UN LOUISIANAIS.

EXTRAIT DU CORSAIRE.

L'ESPRIT DE VOLTAIRE.

Il existe, même aujourd'hui, une école de publicistes railleurs qui s'imaginent être dans le progrès, parce qu'ils se sont donnés pour prétention—bien gratuite—de continuer, de nos jours, l'esprit de Voltaire.

Malheureusement, c'est encore là du progrès à reculons, c'est-à-dire rétrograde.

Sans doute, l'esprit systématique de Voltaire a pu avoir autrefois son règne, sa mission son succès. En éclairant les préjugés, en démasquant les hypocrisies, en poursuivant de sa persistante moquerie l'intolérance pire encore que l'abus, il a fait la conquête de nos libertés publiques et religieuses.

Mais cette conquête est accomplie, le voltairianisme a fait son temps; et vouloir recommencer sans besoins cette ironie sarcastique et dissolvante qui ne sait jamais que détruire, rejeter la religion actuelle parce que des siècles moins instruits et moins libres ont eu leurs tartuffes et leurs faux dévots, c'est de la part de ces prétendus progressistes agir comme s'ils voulaient abolir, aujourd'hui, toutes les prisons de malfaiteurs, sous le prétexte aussi que leurs ancêtres ont démoli la Bastille.

Il est quelque chose pour nous de plus vrai que le scepticisme à contre goût de ces médiocres imitateurs,—cette vérité, c'est qu'on ne saurait rien en ce monde sans logique et sans croyance.

Dans toute construction sociale, la foi représente le ciment, la religion la clé de voûte.

Bien entendu que nous ne parlons pas ici au nom des privilèges et du bigotisme, mais au nom seul des éternelles doctrines du cœur et de la raison.

Soyons bien convaincus que c'est la religion, au contraire, qui peut nous ramener à l'ordre,—si nous devons y revenir.

La fraternité fut un dogme dans l'Evangile avant d'être inscrite, avant de n'être qu'un mot dans la bouche des faux humanitaires.

Pour avoir subi les rudes épreuves de l'intolérance anarchique et de la liberté violente, les incrédules seront bien obligés de convenir qu'il existe pour eux mêmes un autre intérêt que leur égoïsme isolé, celui de l'ordre moralisateur, celui de la propagande conservatrice et honnête, et qu'il leur faudra prendre son appui que dans la foi des sages croyances et le respect des justes traditions.

Que ces nouveaux railleurs demeurent donc bien persuadés qu'ils se trompent de marque et d'époque.

Le sarcasme de Voltaire ne saurait être plus de mode aujourd'hui, que les façons débraillées de certaines murs passées.

Quant à nous, l'avenir nous représente un autre but, et l'avenir de ceux qui l'espèrent est à nos yeux plus grand.

LE CITOYEN J. FAVRE.

On sait que l'éloquence acerbe du citoyen Favre a souvent contraint à se sortir de bonnes causes devant les tribunaux. En entendant lundi le plaidoyer de cet avocat contre la proposition Rateau, il ce passage: "Ceux qui veulent faire de la tribune une arène de personnalités et qui viennent y attaquer les hommes qui remplissent un devoir par l'élection." Un montagnard s'est penché à l'oreille de son voisin et lui a dit avec humeur: "Ce diable de Favre se croit toujours à l'audience, il va faire condamner ses clients!" L'honorable représentant appelle minorité de la nation ceux qui sont d'avis que la chambre a rempli son mandat et qu'elle doit se retirer! Cette minorité ressemble beaucoup à celle qui a nommé le président de la République.... ces minorités-là ont force de majorité. Puis, l'éloquent orateur ajoute: "Savez-vous pourquoi on veut renvoyer la chambre? c'est parce qu'elle défend la République qu'elle a fondée." Dam! elle aurait peut-être pu en fonder une autre qui nous aurait rendu plus heureux! La République que nous avons n'est peut-être pas la meilleure! La France pourrait peut-être jouir d'encore plus de félicité qu'on ne lui en procure! Cela ne paraît pas trop impossible.

Ce qui a surtout électrisé les illustres Montagnards, c'est cette exclamation: "Notre mandat est d'empêcher le retour de ces monarchies qui tomberaient dans le mépris, si elles ne tombaient pas dans le sang!"

O divine République de 93, que ton souvenir est un exemple bien plus attrayant pour nous, toi à qui la guillotine, les noyades, le massacre des prisons, la banqueroute, etc, ont valu tant d'estime, de gloire et de bénédictions!

Le citoyen Favre reproche surtout au ministère de n'avoir pas dit *ses idées*. Certes, on ne peut pas faire un semblable reproche au secrétaire du cabinet de M. Ledru-Rollin; car, dans ses fameux Bulletins, il avait clairement expliqué les siennes, et ces *idées*-là en avaient donné une fort triste de ses *idées* gouvernementales!

Me Favre se plaint de ce qu'on entend proclamer partout au dehors: "Qu'il faut en finir avec la République....avec ce mauvais gouvernement; qu'il faut en revenir à un principe plus stable!" A qui la faute si l'on proclame cela! Le représentant termine en votant pour le *salut* de la Constitution, le *salut* de la République, le *salut* du pays!....Et le *salut* des 25 fr. donc!....Hors de là, point de *salut*!

Quoiqu'on puisse reprocher à la littérature facile d'Alexandre Dumas, du moins ne pourra-t-on jamais contester à cet écrivain un talent réel, et, surtout un infatigable courage de plume.—On sait que M. Dumas se donne à lui-même des tâches de travail incroyable. Il ne veut se coucher par exemple qu'après avoir rempli quatorze de ses grandes pages habituelles, lesquelles équivalent à 42 pages de papier écolier ordinaire, et que souvent quand il songe à se reposer, il a été jusqu'à *vingt* de ces formidables pages!

—Pourquoi ne dictez-vous pas à un secrétaire, disait quelqu'un à Dumas, un jour que celui-ci se plaignait d'avoir les yeux échauffés?

—Allons donc, répondit l'auteur des *Mousquetaires*, d'abord il faudrait que ce secrétaire fut un sténographe, et ensuite je risquerais quand je lui dicterais l'épilogue d'un roman, que mon homme n'en fut qu'à la préface.

V. H., ce charmant garçon, si bien fils de son père, et que ses amis appellent Toto par corruption d'un nom illustre, allant voir un jour M. Dumas, le trouva naturellement en plein drame et en plein roman.

—Comme vous travaillez, dit Toto avec admiration!

—Pardieu! répondit simplement Dumas, je n'ai que ça à faire.

Tout le monde sait que lorsque Lablache voyage en voiture publique,—il prend trois places pour lui seul.—Il en est à peu près de même pour M. A. T...., cette malheureuse victime des tyrans.

M. T.... habite rue Bergère, au 3me étage d'une maison meublée.—Comme il a pendant longtemps gémi dans les fers, M. T.... est maintenant comme un oiseau qui, sorti de cage, ne peut pas tenir en place, et dût-on nous accuser d'escalader la *yung fraau* de l'hyperbole,—M. T...., lorsqu'il *songe* à son ancienne captivité, saute et danse comme un cabri,—et jusque dans son domicile,—il aime à se livrer à cet exercice aux sons mélodieux d'un harmonium.

Un locataire qui habitait audessous de l'appartement de M. T.... étant monté un jour pour voir d'où venait le tapage, aperçut le représentant qui sautait à cloche pied.

Epouvanté de ce spectacle, il déménagea sur-le-champ, en déclarant à la maîtresse d'hôtel qu'il ne voulait pas habiter sous un monument humain de la taille de M. T....

Et comme on ne put désormais louer le logement qui est au-dessous du sien, M. T.... est obligé d'en payer le local, sans l'habiter.

ABONNEMENT POUR LA RÉPRESSION.

Le *Peuple* (celui de M. Proudhon, ne confondons pas) vient de découvrir un nouveau mode d'abonnement, celui de la répression. Va donc pour l'abonnement à la répression! Celui-là, du moins, ne sera pas onéreux pour les abonnés, car il reste à la charge des gérants des journaux.

M. Duchesne, nous ne savons si c'est le fils de son père, propose de se constituer prisonnier jusqu'à l'avènement de la République démocratique et sociale. Si M. Duchesne est possédé de la prisonomanie, nous n'avons rien à dire; toutes les opinions sont respectables quand elles sont sincères comme celles du *Peuple* de M. Proudhon et de ses gérants plus ou moins responsables.

Seulement, nous nous demandons, par pure curiosité bien entendu, ce qu'il arriverait si les feuilles de tous les partis qui traitent cette pauvre France, se constituaient prisonniers jusqu'au triomphe de leur principe, ou à défaut de principe, de leur opinion.

Voyez-vous les gérants du *National*, de l'*Assemblée nationale*, de la *Réforme* et du *Peuple-Proudhon* s'enverrouiller jusqu'à l'avènement du général Cavaignac, du comte de Paris ou de M. Ledru-Rollin, doublé de Proudhon et de Blanqui!

Hélas! hélas! hélas! que Latude, Pélisson, Sylvio-Pellico et Barbès se trouveront distancés par les gérants des journaux qui se veulent que la prospérité, l'union, la gloire et le bonheur du pays.

Malheureuse France! Malheureux *Corsaire*.

45,000 FRANCS DE BESOGNE!

Quarante-cinq mille francs en deux jours, pas un sou de moins. Mais il faut être juste, les 900 nous en donnent pour notre argent. Nous en faisons juge le pays.

Séance du 29.

A GAUCHE.—Il y a conspiration de la part du ministère.

A DROITE.—C'est de la part de la rouge.

—Si!

—Non!

—Vous êtes des Brumairiens!

—Vous êtes des Juineurs!

—On a manqué de respect au président de l'Assemblée.

—On a respecté jusqu'à son sommeil, puisqu'on l'a laissé dormir.

—C'est de la trahison!

—C'est de la politesse.

—Il faut mettre les ministres en accusation.

—Il faut envoyer M. Proudhon devant la cour d'assises.

—A bas Changarnier!

—A bas les clubs!

—Aux voix!

—L'ordre du jour!

LE PRÉSIDENT.—Nous allons passer à un autre genre d'exercice, à la loi sur l'impôt des donations et successions.

(Les trois quarts des honorables désertent leurs bancs et vont fumer le cigare représentatif qu'ils ont bien gagné. En voilà pour 22,500 fr.)

Séance du 30.

M. SARRANS (jeune). — C'est affreux! c'est inouï! c'est abominable! c'est réac! On a arrêté un colonel de la garde nationale.

A DROITE.—On a bien fait.

—A l'ordre!

—M. Forestier a été séquestré pour une lettre.

—Non!

—Si!

—C'est pour avoir péroré dans les groupes.

—Ce n'est pas M. Forestier qu'il fallait arrêter, c'est M. Changarnier.

—Le général n'a fait que prendre des précautions.

—C'était une provocation.

—C'était de la prudence.

—Dites de la pression, de l'intimidation et de la réaction. Nous demandons sa destitution et sa mise en accusation, mille millions de constitutions!

—A l'ordre!

—Aux voix!

LE PRÉSIDENT. — Vous êtes d'accord, nous allons reprendre la loi sur les donations et successions.

(Sauve-qui-peut général. — Total, avec les 22,500 fr. la soirée d'hier 45,000 fr.)

Au train dont vont les choses, les lois organiques seront bien terminées en 1870. Nous demandons que le travail à la tâche soit substitué au travail à la journée dans la chambre. Qu'on donne aux représentans tant par loi et que cela finisse.

Il est vrai que le travail à la tâche est l'exploitation de l'homme par l'homme, mais il faut convenir que le travail représentatif à la journée ressemble prodigieusement à l'exploitation de la bourse du pays par l'escarcelle des constituants.

Ce pauvre Armand Marrast! plaignez le!

Le voilà honni, traîné et égratigné par tout le monde, par la Plaine et par la Montagne, par la droite et par la gauche. On se refuse à[illegible]

La droite le proclame impossible pour l'avenir, parce qu'il s'est permis de dire en langage [illegible] "On m'aurait bien averti pendant la nuit, *mais on n'a pas voulu troubler mon sommeil*."

La gauche, ah! la gauche, c'est bien pis, elle lui prodigue les épithètes de traître, de perfide Simon, de Perinet Leclerc, etc., parce qu'il n'a pas donné l'ordre d'arrêter le général Changarnier.

Comprenez maintenant dans toute son étendue la position délicate de M. Armand Marrast. Pauvre homme! Il ne voulait pas autre chose que ce lit de roses sur lequel il est étendu depuis onze mois, il est l'un des premiers de l'Etat, il dîne à l'Elysée, il danse chez les ministres et vous que tout le monde l'accuse.

"*Tout le monde* a toujours eu un grand impertinent," disait Voltaire.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN.

Séance de lundi 12 mars 1849.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Les membres présents furent: l'Hon. M. J. Genois recorder et président.—MM. les aldermen Barnes, Barthe, L. C. Duncan, J. Duncan, Fabre, Gothié, Goquel, Gourdain, Hagan, Junonville, Lanata, Lilly, Montgomery, Silk et Wiltz.—15.

Absent: M. l'alderman Blanque.

Sur motion, le Conseil se dispense d'entendre la lecture du journal de la dernière séance et autorise le président à le signer.

Lecture est faite du message suivant transmis par le maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

12 mars 1849.

M. le Président et MM. les membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs—

Ci-inclus j'ai l'honneur de vous transmettre une pétition de MM. Frederick Gercken et Frederick S. Harsch qui se plaignent de la conduite de M. Viot, lieutenant de la garde de la municipalité No Un. Cette pétition m'a été remise avec prière de la faire parvenir à votre honorable corps afin qu'il prît les mesures exigées par la nature de cette affaire.

L'on pense généralement que son excellence Jas. K. Polk, ex-président des Etats-Unis, visitera notre ville en se rendant au Tennessee; je prends la liberté de vous en informer afin que vous jugiez s'il ne conviendrait pas de prendre des mesures pour rendre tous les honneurs qui sont dus à celui qui a occupé une si haute dignité et de l'entourer pendant son séjour parmi nous des soins et des attentions que réclame la circonstance.

Je suis avec respect votre obéissant serviteur,

A. D. CROSSMAN, maire.

Sur motion le Conseil s'occupe de ce message paragraphe par paragraphe.

Le premier paragraphe et la pétition de MM. Gercken et Harsch sont référés au comité de police.

Sur le second paragraphe, M. L. C. Duncan présente la résolution suivante qui est adoptée:

Attendu que le Conseil a été informé que M. James K. Polk a l'intention de visiter cette ville lorsqu'il se rendra au Tennessee,

Attendu que le Conseil de la Municipalité No Un désire lui offrir l'hospitalité de la ville;

Résolu qu'il sera nommé un comité de cinq membres qui se rendront auprès de M. James K. Polk, immédiatement après son arrivée, pour lui offrir l'hospitalité de la ville et le traiter comme l'hôte de la cité pendant son séjour parmi nous.

Le président nomme de ce comité MM. L. C. Duncan, E. Wiltz, J. Duncan, J. L. Fabre et E. Barthe.

Le Conseil suspend l'action de son règlement pour permettre à M. Fabre de présenter la résolution suivante qui est adoptée:

Résolu que le Maire est et demeure invité à faire annoncer, conformément à la loi, l'élection de seize aldermen pour la Municipalité No. Un et de quatre aldermen pour le Conseil Général, qui doit avoir lieu le premier lundi d'avril prochain.

Résolu que la dite élection aura lieu dans les endroits ci-après mentionnés et sous la surveillance des personnes ci après désignées qui sont par les présentes nommées par le Conseil pour surveiller la dite élection, conjointement avec les autres inspecteurs qui seront nommés par le Maire et le Conseil Général, conformément à la loi.

1er dist. A l'Hôtel de la rue Conti—Le Maire est prié de nommer le juge et le greffier.

2d dist. Au café de Pratz, à l'encoignure des rues Remparts et Douane—A. G. Wilson, juge—P. H. O'Neal et Wm Fernandez, secrétaires.

3me dist. Au café de la Ville, encoignure des rues St-Pierre et Chartres—Felix Maxent, juge—MM. B. Van Ostern et La Nosonier, secrétaires.

4me dist. Au café de Salazi, rue d'Orléans—M. A. Morel, juge—MM. Auguste Dejean et Victor Jumaron, secrétaires.

5me dist. Au café de Attman, encoignure des rues Marais et Orléans—M. Victor Wiltz, juge—MM. J. McLellan et J. Wilkz, secrétaires.

6me dist. A la case à pompe de la Compagnie de pompe No. 4, rue de l'Hôpital—M. H. Eagle, juge—MM. L. Sère et Js Quemper, secrétaires.

7me dist. Au café McDonnell, à l'encoignure des rues Remparts et Bayou—M. H. Guyol, juge—MM. J. H. Domingon et N. Portier, secrétaires.

Résolu que dans le cas de refus d'aucune des personnes ci-désignées de servir comme inspecteur ou greffier, ou en cas de refus du local désigné, le Maire est autorisé à nommer telle autre personne et à désigner tel autre lieu qu'il jugera convenable.

Le Conseil suspend l'action de son règlement pour permettre à M. Fabre de présenter la résolution suivante, qui est adoptée:

Attendu qu'il a été prouvé, à la satisfaction du Conseil, qu'Elizabeth Klein et J. B. Benca, sont folles et indigentes;

Résolu que le secrétaire du Conseil est et demeure autorisé à certifier, au nom de la municipalité No Un, les faits qui précèdent.

Le Conseil suspend l'action du règlement pour permettre à M. Barthe de présenter la résolution suivante, qui est référée au comité judiciaire:

Résolu que le voyer est requis de ne pas ouvrir cette partie de la rue du Quartier, comprise entre la rue Plauche et l'intersection de la dite rue du Quartier avec le chemin du Bayou.

Lettres et Pétitions.

Lecture est faite d'une lettre de M. C. Ramos, informant le Conseil qu'il a en ce moment 120 balles d'étoupe qu'il ne peut vendre au prix de 8 cents la livre, comme le veut l'ordonnance. Référé au comité de finances avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite d'une lettre de MM. Magne & Weisse, imprimeurs de la municipalité, demandant une compensation de $500. M. Lilly présente la résolution suivante:

Résolu que le Conseil accorde à MM. Magne & Weisse, imprimeurs de cette corporation, une somme de $500 comme compensation de surcroit de travail. Le Maire est autorisé à émettre en leur faveur un mandat de pareille somme sur le trésorier du département de la police.

M. Montgomery demande que la lettre et la résolution soient référées au comité des réclamations. Cette demande est refusée.—Alors M. Wiltz fait la motion que le Conseil reconsidère le vote.—Accordé.—Après suspension des règlemens et sur motion de M. Wiltz, cette lettre et la résolution sont référées au comité des réclamations qui devra faire son rapport à la séance prochaine, lequel sera discuté immédiatement après le message du Maire.

Lecture est faite d'une lettre de M. J. Bruneau, fermier de la plate forme, demandant que le Conseil lui fasse une diminution de quinze jours, attendu qu'elle ne lui a été livrée que cinq semaines après son acquisition.—Référé au comité de finances avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite d'une lettre de M. Sam. Moore, demandant un règlement pour le morceau de terre pris pour l'ouverture de la rue des Ursulines—Référé au comité judiciaire.

Lecture est faite d'une lettre de M. Bonn, réclamant $[illegible] pour des tonneaux de gravois—Référé au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une lettre de M. Hennessee, officier de police, priant le Conseil de lui faire payer la somme déduite de son salaire pour cause de maladie—Référé au comité de police.

Lecture est faite d'une lettre de M. H. Bullart, au nom de la Compagnie de Navigation et d'assainissement du Bayou St Jean, se plaignant que le dit bayou se vient de jour en jour moins profond par les terres et immondices que l'on y jette; il se plaint également des matières nuisibles provenant de la compagnie du Gaz qui sont jetées dans le dit bayou par la machine à dessécher—Référé au comité de salubrité.

Lecture est faite d'une lettre de M. Louis Dufau, demandant la permission de se servir les vendredis soir, de la salle du Conseil pour y donner des leçons gratuites sur l'histoire de France.

Cette permission est accordée pourvu que cela ne gêne en rien les délibérations des autres corps qui ont l'usage de cette salle.

Lecture est faite d'une lettre de M. J. B. Otto, qui se plaint d'avoir été illégalement arrêté par le lieutenant Viot—il demande que la conduite de cet officier soit examinée—Référé au comité de police.

Lecture est faite d'une lettre de M. J. Plajo, priant le Conseil de lui permettre de construire un veranda en face de sa propriété située à l'encoignure des rues Orléans et Claiborne.

Sur motion de M. Wiltz, résolu qu'il est permis à M. J. Plajo de construire un veranda en face de sa propriété, située à l'encoignure des rues Orléans et Claiborne.

Lecture est faite d'une pétition de la compagnie de pompe No 10, demandant 400 pieds de tuyaux.

Sur motion de M. Wiltz, résolu que le maire est autorisé à acheter pour la compagnie de pompe No 10, 400 pieds de tuyaux, pourvu que le prix n'excède pas $1. 25 le pied.

Lecture est faite d'une pétition de M. Pierre Schneider, demandant la remise d'une amende de $10.

Motion est faite que cette pétition soit référée au comité de police.—Perdue.

M. Silk demande que le Conseil fasse la remise de l'amende. L'appel nominal réclamé donne le résultat suivant: MM. Barnes, Barthe, L. C. Duncan, Gourdain, Junonville, Lanata, Montgomery, Silk et Wiltz, 9—votent dans la négative, et MM. J. Duncan, Lilly et Fabre, 3—votent dans l'affirmative.—La motion est perdue.

Après suspension des règlemens et à la demande de M. Fabre, cette pétition est référée aux aldermen du Second District.

Lecture est faite d'une lettre de M. G. Ducros, demandant le paiement d'un lot de terre pris pour l'ouverture de la rue des Ursulines.

Lecture est faite d'une lettre de M. T. Movin, demandant le paiement d'un morceau de terre pris pour l'ouverture de la rue des Ursulines.

Ces deux lettres sont référées au comité judiciaire.

Lecture est faite d'une pétition de M. Williams réclamant une somme de trente piastres pour l'entretien des pendules des écoles publiques. Référé au comité des finances.

Sur motion le Conseil s'ajourne à lundi prochain, 19 du courant, à 6 heures P. M.

J. REYNES, Secrétaire.

Décédé hier à 10 h. 1/2 du soir, M. TOUSSAINT MOSSY, né à Marseille en novembre 1773 et domicilié en cette ville depuis cinquante ans. Ses amis et ceux de sa famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa maison, rue Royale, 245.

Nous sommes invités à appeler l'attention des personnes qui désireraient acheter de *beaux terrains* pour y établir soit des résidences, des jardins, sur la vente qui doit être faite aujourd'hui 15 mars et les jours suivans, à la Bourse St Louis, par le ministère de MM. Bonneval & Domingon et A. Fernandez. Les conditions sont libérales pour les propriétés. Nous référons nos lecteurs aux colonnes d'avis. Les plans sont exposés actuellement à la Bourse. 15 mars

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mercredi soir, 14 mars 1849.

Le marché à coton a été assez jusqu'à aujourd'hui, les prix sont toujours fermes—Low middling 6 [illegible] les ventes s'élèvent à 4,500 balles.

Il s'est vendu 600 boucauts de sucre à des prix très fermes. La même quantité de barils de mélasse a été prise de 16 à 20 cts le gallon.

Le marché à la farine est plat—10,000 sacs de maïs ont été pris de 41 à 45 cts le sac.

Les provisions n'ont pas varié—Mess porc à $10 25—Prime $9 25. 300 tierces lard prime mess ont été vendues à $15 50. Le lard sale se vend lentement à nos anciens prix. La graisse est toujours en bonne demande.

Le whiskey est plat à 17 cts le gallon pour le rectifié.

CHANGE. Le change est comme précédemment. Sterlings 5 à 6½ pour 100 de prime. France 5 f 32½ à 5f 40. Traites sur New-York à 60 jours 2 à 2½ pour 100 d'escompte. Traites à vue à ¼ escompte ou ¼ à 0 de prime.

Le fret est ferme—Deux navires ont été pris pour Liverpool à 5/8 d.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Kohl Burton, Decan, pr Philadelphie
Swiftsure, Lowel, pr le Havre
Far West, Brad, pr New York
Barque Neptune, Bosco, pr Boston
Fairy, Waite, pr New York
Autoson, Ford, pr New York
Wesaupicon, Robinson pr Boston
Atalanta, Costa, pr Boston
Brick Meridian, Delabar pr la Havane,
Hercules, [illegible] pr Pass à Cavalo
Goelette Mary A[illegible] Kilsock, pr Richmond.

ARRIVÉS.

Navire Corsair, Choate, de Chagres
Barque Sarah, Hooper, de New York
Lantaro, —, de Barcelone.
Brick Bedust McKinney, des Iles Turques.
P Soulé, Smith, de la Havane
Perfect, Townsend, de Chagres
Marion, Gerickson, de Chagres
Louise, Kindelind, de Rio Janeiro.
Jeannett, Brown, de Vera Cruz.
Goelette Oregon, Trenis, de Tampico
Heroine, Hames, de la Havane
Laredo, Hammer, de Kingston, Ja.
Corsair, Wingood, de Kingston Ja.

—STEAMERS—

Yorktown, Blakiman, le Cincinnati
Cora, Keeling, de Camden.
Bulletin, Clotch, de Memphis
Leon, Fairchild, de Bayou Sara
Bertrand, Castillo, de St Martinville.
California, Reynolds, de Mobile
F M Streck, Wilson, de Lafourche
Amazon, Dobbin, de Cold Water

MEMORANDA.

NEW-YORK, 6 mars.—Expédiés, barque Ann Patten, McNeer; brick Marshall Ney, Leona, pour la Nouvelle-Orléans—Parti, Niagara, Smith pour la Nouvelle Orléans.

BALTIMORE, 7 mars—Parti, brick Susan Soulé, Rogers pour la Nouvelle Orléans

PHILADELPHIE, 7 mars—Expédié, navire Randon, Burdick, pour la Nouvelle Orléans

MOBILE, 13 mars—Arrivée, goelette Burlem, de la Nlle Orléans.

LIGNE DE CUNARD.

DE LIVERPOOL.

America, de Liverpool à Boston.............24 Fév
Canada, de Liverpool à New-York..........10 Mars

D'AMERIQUE.

America, de Boston à Liverpool.............21 Mars
Canada, de New-York à Liverpool...........4 Avril

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL. — MARS 1849.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Allongue Antoine,	Gasc Leopold,
Barres Charles,	Greouillat Jean,
Bouiard Marie Elisabeth,	Guenot Mélanie,
Bertrand Jean Baptiste,	Guiman Gle (les époux)
Bergerie Auguste,	Huther Joseph,
Chauvet Mme née Jeanne Claude Besançon,	Hennard Baptiste, Jarry François, les époux,
Compas Nicolas,	Laurentz Benoist,
Cornet Simon,	Laborde Philippe,
Corelatel Paul,	Lebref Pierre,
Demothens Amedée,	Lamoine Victor,
Delachaise Emile,	Landrieux Dne,
De Villers,	Montrousse Nicolas,
Declaux, Adolphe, les	Poret, Dne
époux,	Raimond Silvain,
Fevbre Charles, dentiste,	Rudine Christmann,
Faucret Jean,	Simon Vve (née Marguerite Conodal)
Fossard Charles,	Soupre Auguste, Vourret Ernest.

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 15 mars

AVIS.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public, qu'il fera l'ouverture de son jardin samedi prochain 17 du courant, rue du Canal, encoignure Baronne, Jardin de la maison d'Etat; on y trouvera comme les années précédentes depuis onze heures du matin jusqu'au soir, des glaces et sorbets de toute espèce, limonade glacée, punch à la romaine &c., &c.—Venant de recevoir de France un grand assortiment de fruits et de jus de fruits très frais, il peut garantir que ses glaces et sorbets seront encore supérieurs cette année, à ce qu'elles ont été jusqu'à ce jour.

14mars—41 H. WILLOZ.

A VENDRE—Une maison de trois appartemens et une cuisine de deux appartements à feu, une cuve, latrine, puits, &c., située rue Orléans, entre Galvez et Johnson, sur un terrain mesurant trente deux pieds face à la rue Orléans, entre lesdites rues, sur 74 pieds en profondeur. JOHN WILIS. 15 mars—

CAFE — 903 sacs, en déchargement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 15 mars 96, Vieille Levée.

SUCRE de la Havane—300 caisses sucre blanc, jaune et brun, en déchargement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 15 mars 96, Vieille Levée.

TABAC—71 balles vuelta de abajo, pour capes et tripes, en déchargement du brick P. Soulé, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 15 mars 96, Vieille Levée.

INDIGO—4 surons, en déchargement du brick P. Soulé, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 15 mars 96, Vieille Levée.

CIRE—2 balles cire blanche, en déchargement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 15 mars 96, Vieille Levée.

CONFITURES—50 caisses de 12 jarres assorties, en déchargement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 15 mars 96, Vieille Levée.

CIGARES—100,000 Regalia et Millar, en déchargement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 15 mars 96, Vieille Levée.

MIEL—15 barils et barriques, en déchargement du brick P. Soulé, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 15 mars 96, Vieille Levée.

A VENDRE à livrer par le navire Exchange, venant du Havre: 300 damejeannes de cinq gallons. 48 caisses fromage de Hollande, pâte de Maure, pâte jaune, qualité supérieure. 3 tonneaux gruyère suisse. par DOMINIQUE LANATA, 15 mars Nos. 9 et 10 rue Jefferson

AU PUBLIC.

MM. les Editeurs,

Un des journaux de cette ville a publié hier, sous le titre "Allégations de manœuvres frauduleuses," la copie d'un *rule* pris à la Cour de Circuit des Etats Unis contre mes clients et moi même, dans l'affaire d'E. Fonvergne vs. les héritiers de M. J. Deslondes et la 3de Municipalité de la Nouvelle-Orléans.

Deux hommes, célèbres au barreau par leur corruption et leur ignorance, *Christian Roselius* et *Henry R. Bullard*, se sont présentés à cette Cour pour y demander la nullité d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par son honneur le juge McCaleb. Ces individus se plaignent d'avoir été "pris par surprise" et égarés par des manœuvres frauduleuses concertées de ma part à leur préjudice qu'un compromis allait avoir lieu entre mes clients et la 3de Municipalité, relativement à la possession de la batture du faubourg Ste-Marie.

Je déclare ici que ces allégations sont d'infâmes calomnies, et que leur ignorance et leur impardonnable négligence ont seules amené le résultat contre lequel ils s'épuisent maintenant en d'impuissants efforts.

J'ai n'ai jamais "endormi" la vigilance de ces hommes, et plus de dix jours avant la reddition du jugement en question tout projet d'accord avait été rompu entre M. Samuel J. Peters et moi.

Comme les faits allégués par ces hommes seront examinés samedi par la Cour de Circuit elle-même, je ne puis juger la que les livrer au mépris que les honnêtes gens éprouvent pour ceux qui se font de leur faiblesse ou de leur lâcheté un rempart à l'abri duquel ils assaillent impunément leurs loyaux adversaires.

Quant à l'affidavit de M. Randell Hunt sur lequel se base la motion de ceux que je rougis d'appeler mes adversaires, j'ignore encore ce qu'il peut dévoiler: C'est hier à 4 heures du soir et à 25 milles de la Nouvelle-Orléans que me fut remis le journal contenant copie du "*Rule*" et je n'eus que le temps de descendre en ville ou j'arrivai dans la nuit: mais quelque soit cet affidavit, je le traiterai suivant ses mérites, informant d'avance le public que M. Randell Hunt n'est pas et n'a jamais été l'avocat de la 3de Municipalité dans le procès relatif à la batture: mais que ses intérêts et ses sympathies sont au contraire rangées dans le camp opposé, où il représente les héritiers Livingston, parties au même procès décidé à ma faveur.

Que le public attende la décision solennelle de cette affaire et il jugera alors lequel de moi ou de ces hommes doit être livré au mépris.

HENRY ST-PAUL.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.

Séance de Lundi, 6 janvier 1845.

RÉSOLU que les propriétaires, locataires, ou gardiens de maisons, magasins, boutiques, cours, terrains ou emplacements, situés en face des rues et autres voies publiques de la ville, sont tenus, chacun en ce qui les concerne, de balayer ou faire balayer régulièrement tous les jours les trottoirs, de les gratter ou faire gratter toutes les fois qu'il sera nécessaire, afin d'enlever la couche de terre qui aurait pu s'y former. Les dits balayages et nettoiements devront être terminés tous les jours à dix heures du matin, et en cas de négligence ou de refus de se conformer aux dispositions susdites, les commissaires de police sont requis de faire condamner chacun des contrevenans pardevant tout tribunal compétent, à une amende qui ne sera pas moindre de deux piastres et n'excédera pas quatre piastres par chaque contravention.

Signé JH. GENOIS, recorder.

Approuvé le 7 janvier 1845.

Signé A. D. CROSSMAN, Maire.

Pour copie conforme.

A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

Le 15 mars 1849

LES commissaires de police des différents districts de la Municipalité No. Un sont expressément requis de mettre en vigueur la susdite ordonnance dans leur district respectif.

15 mars A. D. CROSSMAN, Maire.

10 piastres de récompense.

PARTIE marronne de chez la soussignée la griffonne ANNE CHARITE ou ANNA, âgée d'environ seize ans, taille 4 pieds 8 pouces, elle était vêtue lors de son départ d'une robe de laine grise, elle a le nez très plat, de belles dents, de beaux yeux et une grande bouche, elle parle anglais.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la logera dans une des geôles de la ville, ou la conduira chez sa maîtresse au No 80, rue Bourgogne, entre Bienville et Conti.

15 mars—5 F. TESSIER.

ECOLES PUBLIQUES

Municipalité No. 1.

L'EXAMEN annuel des Ecoles publiques de la Municipalité No Un, aura lieu lundi 19 mars et les jours suivants, sous la direction du surintendant et du comité d'enseignement.

Les Ecoles seront examinées dans l'ordre suivant:

10 *Ecoles de Demoiselles.*

Lundi, 19 mars—Ecole du 1er District, rue St Louis, entre Bourgogne et Remparts.

Mardi, 20 mars—Ecole du 5me District, rue Bourgogne, entre Dumaine et St Philippe.

Mercredi 21 mars—Ecole du 6me District rue de l'Hôpital, entre Dauphine et Bourgogne.

Jeudi, 22 et vendredi 23 mars—Ecole supérieure des demoiselles, rue des Remparts, entre Dumaine et St Philippe.

Samedi, 24 mars—Ecole du 7me District, rue des Remparts, entre Dumaine et St Philippe.

Lundi 26 mars—Ecole du second District, rue du Canal, entre Rampart et Treme.

2o *Ecoles de Garçons.*

Mardi 27 mars—Ecole du 3me District, au coin des rues Claiborne et St Pierre.

Mercredi 28 mars—Ecole du 6me District, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

Jeudi 29 mars—Ecole du 1er District, rue Conti, entre Bourbon et Dauphine.

Vendredi 30 mars—Ecole supérieure des jeunes gens, rue d'Orléans.

Les parents des élèves et les citoyens en général sont respectueusement invités à assister aux examens.

Par ordre de la Direction.

Js. REYNES, secrétaire.

COMPAGNIE DU GAZ.

Nouvelle-Orléans, 13 mars 1849

UN dividende de deux et demi pour cent sur l'actif du département de l'ex banque, sera payé aux actionnaires de cette institution, le premier avril et jours suivants.

14 mars—1m P. N. WOOD, Trésorier.

Banque de Cité.

Nouvelle Orléans, 12 mars 1849.

A UNE assemblée des actionnaires de cette institution qui a eu lieu le 5 courant, les personnes suivantes ont été élues directeurs de cette institution pour l'année suivante, savoir:

Peter Conrey jun.,	L. Matthews,
W. H. Avery,	A. Brother,
J. W. Stanton,	Joe W. Carroll,
Wm. Toffe,	M. O. H. Norton,
Geo. N. Squires,	Henry Renshaw,
E. J. Walsh,	Rob. Dyas.

A une assemblée des directeurs tenue ce jour, Peter Conrey jun. a été élu président à l'unanimité.

13 mars E. J. PALFREY, Caissier.

PIANOS.

LE soussigné a l'honneur d'informer Messieurs les Artistes et Amateurs que l'excellent Piano à queue grand patron à 7 octaves, de Pleyel, joué par Monsieur

STRAKOSCH

Dans ses concerts à la Nlle-Orléans, sort du magasin de A. PÉRIER, lequel instrument est offert en vente avec un assortiment de Pianos d'Erard qu'il vient de recevoir de Paris, tels que Pianos à queue, nouveau modèle grand patron de concert à 7 octaves, d'Erard, et Pianos droits picolos à cordes obliques.

Ces instrumens sont offerts à des conditions convenables aux acheteurs.

Rue Royale, 292,

Entre Ursulines et St Philippe.

13mars A. PÉRIER.

A LOUER.—Une maison à deux étages, rue de l'Esplanade, côté de la 1re Municipalité, entre les rues Royale et Bourbon, et une partie des meubles à vendre à bas prix.

S'adresser à O. P. JACKSON sur les lieux, ou à son bureau, No 9, Exchange Place, au premier sur le derrière. 13 mars—3

BAZAR LOUISIANAIS,

No 54, rue Condé.

UN grand assortiment de rubans nouveauté, chiffonniers, tables à ouvrage, toilettes, fournitures pour bourses et objets de fantaisie à prix modérés. 13 mars

EN déchargement du navire Oscar, de Bordeaux:

10 barriques	vin rouge	Pauillac;	
10	do	do	St Estephe;
40	do	do	Haut Brion;
10	do	do	Lafitte;
50 caisses de 12 bouteilles vin rouge			St-Estephe;
25	do	do	St-Julien;
25	do	do	Ch. Margaux;
50	do	do	Cho Laborie;
50	do	vin blanc	Haut Sauterne;
50	do	vin muscat	Frontignan;
60 demi barriques	vin blanc	Haut Sauterne;	
44	do	do	Graves;
45	do	vinaigre;	
12 quarts de pipe	eau de vie 4me preuve;		
20	do	do	do J J Dupuy,

à vendre par VICTOR MAIGNAN,

13mars 87, rue St. Louis.

EAU DE VIE—4 demi pipes, 10 quarts et 4 huitièmes de pipes, cognac J. J. Dupuy, 4me preuve, en déchargement du navire Oscar, de Bordeaux et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,

13 mars 34, rue de la Vieille Levée.

VIN DE CHAMPAGNE. — 100 paniers marque Natchez Brand, grandes et demi bouteilles, en déchargement du navire Delaware, du Havre, et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,

13mars 34, Vieille Levée.

VIN DE BORDEAUX—1,000 caisses vin capsulé et étiqueté, en déchargement et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,

13 mars 34, rue Vieille Levée.

VIN DE BORDEAUX—40 tonneaux vin rouge St-Julien Médoc. 40 demi tonneaux vin rouge St Julien, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,

13mars 34, Vieille Levée.

SARDINES—3,000 demi boites, 1,000 quarts de boites, en déchargement du navire Oscar, de Bordeaux et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,

13mars 34, Vieille Levée.

SALAISONS—200 caisses en déchargement du navire Jupiter, de Marseille et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,

13mars 34, Vieille Levée.

CAFE—300 sacs café Rio-Janeiro première qualité, en magasin et à vendre par

12mars W. H. SIMMONS, 31, Gravier.

COUVERTURES—60 balles couvertures françaises, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO.,

12 mars 17 et 19, rue St-Louis.

PETITS POIS—17 caisses de 24 boites chaque; 4 caisses de 30 1/2 boites chaque, 1 caisse de 100 1/2 boites chaque, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO.,

12 mars 17 et 19, rue St Louis.

MEUBLES convenables pour une pension bourgeoise, à vendre à bon marché, au No 37, rue Tchoupitoulas. 9mars

MIEL — En déchargement du navire Adams Gray, de la Havane: 30 barils miel blanc de la Havane, en barils de 22 à 25 gallons, à vendre par LABORDE & XIQUES,

13 mars 31, rue de la Commune.

EN déchargement du brick Adam Gray, de la Havane: 24,000 cigares qualités supérieures, Panetelas, Millars, Medianos, &c., &c., de la manufacture de Caramiñada, à vendre par LABORDE & XIQUES,

12 mars 31, rue de la Commune.

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des meilleures marques de cigares de la Havane, toujours en magasin, à vendre par LABORDE & XIQUES,

13mars 31, rue de la Commune.

FIL DE COTON [illegible] E. VALLA.

CANDIDATS.

CONSEIL GENERAL.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer comme candidats au Conseil Général de la Première Municipalité MM. C. ROSELIUS, JULES BENIT, L. BURGI, PHILIP WILLMAN.

CONSEIL DE VILLE.

Nous sommes autorisés à annoncer que le ticket suivant sera soutenu par la majorité des votans du Premier District: RICHARD HAGAN, LUCIUS C. DUNCAN, R. W. MONTGOMERY.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer MM. JOSEPH LANATA et ADOLPHE MAZUREAU comme candidats pour le Conseil de ville, 2ème District de la 1ere municipalité, à l'élection d'avril prochain.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer M. J. P. BERCIER, comme candidat pour alderman du 4me District, 1re Municipalité, à l'élection d'avril prochain. QUATRIÈME DISTRICT.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. PAULIN BLANQUE comme candidat au Conseil de ville pour le 6me District, à l'élection d'avril prochain.

M. l'Editeur,

Veuillez annoncer que M. L. P. BUREAU sera soutenu comme candidat pour représenter au Conseil le quatrième district de la Première Municipalité, par UN GRAND NOMBRE D'ÉLECTEURS.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. J. L. FABRE comme candidat à la place d'Alderman pour le 6me District de la 1re Municipalité.

MM. les Editeurs—Veuillez annoncer M. EMILE WILTZ, comme candidat à la place d'Alderman, pour représenter le Cinquième District Municipal. PLUSIEURS VOTANS.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. GEORGE CLARK, comme candidat à la place d'alderman pour le 3me District, 1re Municipalité.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. F. M. CROZAT comme candidat à la place d'alderman pour représenter le cinquième District de la Municipalité No 1. UN GRAND NOMBRE D'AMIS.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. F. CALONGNE comme candidat à la place d'alderman pour représenter le 5me district de la Municipalité No. Un.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. E. GIQUEL comme candidat à la place d'alderman, pour représenter le 6ème District de la Municipalité No 1.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. JOSE BARNES comme candidat au Conseil de ville pour le 6me District de la 1ère municipalité, à l'élection d'avril prochain.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. FRANCOIS CORREJOLLES, comme candidat à la place d'Alderman pour le 6me district, 1re Municipalité.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer M. JEAN CRÉON, comme candidat pour alderman du 6ième District, Première Municipalité, à l'élection d'avril prochain.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. ALEXANDRE DEKREE, comme candidat à la place d'alderman du sixième District de la 1ère Municipalité. 6me DISTRICT.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. J. A. BONNEVAL comme candidat à la place d'alderman, pour représenter le 6eme District de la 1ere municipalité.

Veuillez annoncer M. ADOLPHE DUPRÉ, candidat alderman pour représenter le septième district de la Première Municipalité.

Veuillez annoncer M. CHEVALIER JUMONVILLE, candidat alderman pour représenter le septième district de la Première Municipalité.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. E. BARTHE comme candidat alderman du 7me District de la Municipalité No Un.

Marchandises de Printemps.

En déchargement des navires Alkmaar et Delaware &c

E. VALMONT & Co,

No 50, rue du Canal, entre Exchange Alley et Chartres,

OUVRIRONT à leur magasin dans le courant de la semaine, un grand assortiment de Bareges nouveaux, unis, imprimés et unis satinés.

Organdis nouveauté, mousseline, jaconats, percales et brillants imprimés nouveaux.

Indiennes françaises fond clair et autres,

Ginghams français et batiste d'Ecosse unis et fantaisie.

Gants de chevreau frais, gants et mitaines soie, fil d'Ecosse et en filet pour dames et enfans.

Un grand assortiment de broderies et dentelles consistant en châles, cols, manchettes en dentelle et broderies, voiles et garnitures, châles et écharpes en grenadine, crêpe de l'Inde, bareges et tissus de soie, demi parapluies, ombrelles riches et autres brochées et brodées.

Foulards à carreaux unis et brodes—dito pour mouchoirs, éventails, mouchoirs de batiste blanc à vignettes de couleur et brodés riches en dimension françaises, dames coton et laine et lin et coton pour rideaux, en général, un assortiment spécial d'articles pour enfants et pour deuil, indépendamment d'une grande variété d'articles courants, tels que toiles à draps, toile de Hollande et d'Irlande pour chemises; linge de table et services complets du Beara, bas et chaussettes pour dames et pour enfants, beaucoup d'articles pour vêtements d'été pour hommes et pour enfants, cravates de printemps.

1,200 coton (en cordes) à coudre, par lettres, fabrique anglaise de A Motard & Co.

13mars—10f E. VALMONT & Co., 50, rue du Canal.

AU PUBLIC.—Etant à la veille de mon départ de cette ville pour aller au Portugal voir ma famille, je prie ceux qui peuvent avoir quelque réclamation contre moi de se présenter dans le délai de dix jours, de cette date, au café de M. Francis Roque, encoignure des rues Ste Anne et Bourbon.

14 mars—10 ANTONIO FRANCISCO LIAL.

AVIS AU PUBLIC.

136, Café de l'Mercule, Vieille-Levée.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public, ainsi que leurs amis, qu'ils feront l'ouverture du dit café, samedi 17 mars, et qu'ils sollicitent humblement leur patronage. Outre les liqueurs qui seront toujours de premier choix et les boissons grande variété, on y trouvera constamment aussi celle connue sous le nom de Petit Goave ou Pig Wistle, qui est d'une qualité supérieure à toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour; chacun pourra le vérifier par soi-même. Il y a un très-bon billard à l'usage des amateurs de ce jeu. Des commis du premier ordre feront le service de la barre. Le café, le thé, le chocolat seront, sur demande, servis à toute heure.

P. DINET FILS & SALVADOR MAS

14mars—5f Nlle-Orléans, 13 mars 1849.

VICOMTE DE BRAGELONNE,

16ME livraison, en vente chez VOR. HEBERT,

14 mars 149, Rue de Chartres.

Marchandises convenables pour le marché mexicain.

SOIXANTE-HUIT colis de coton blanc, bel e qualité, plusieurs caisses de mousselines imprimées, jolis dessins, hautes couleurs; aussi coutil coton de fantaisie pour pantalons, s'adresser à

JOHN WIGHTMAN & Co.

14 mars No. 11, rue St-Charles, au premier

Cinq Piastres de Recompense.

Echappé depuis le 3 courant de l'écurie du soussigné, un cheval rouge à tous crins, ayant une cicatrice à l'épaule gauche et un des pieds de derrière blanc. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le ramènera à l'établissement de J. Louapre, boulanger rue Tremé, entre les rues du Quartier et Chemin du Bayou. 8 mars.

Beurre fondu en barillets.

50 barillets beurre fondu de l'Ouest en petits barils de 25 livres, excellent pour la cuisine bourgeoise, à vendre chez BELLIER,

8 mars—6f rue Condé, No 25.

$100 de Recompense.

VOLÉ ou égaré du navire Atlantic, pendant le déchargement vis-à-vis le marché aux légumes: H. O. T.

2 sacs café,

2 caisses marchandises,

2 demi boites de thé,

1 suron indigo.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque fera retrouver les marchandises ci dessus. S'adresser à J. O. WOODRUFF & CO,

8 mars 98, rue des Magasins.

VICOMTE DE BRAGELONNE.—La quatorzième livraison du Vicomte de Bragelonne est en vente chez VICTOR HEBERT,

6 mars libraire, 149, rue des Chartres.

G. MORENO, No 93, rue de la Vieille Levée entre Jefferson et Toulouse,

VENANT de recevoir un grand assortiment de chapeaux de paille d'Italie qu'il vendra à des prix très modérés, prie MM. les marchands de venir bien avoir la complaisance de passer à son magasin. 6mars—6f

BONS DE LA MUNICIPALITÉ No. 2—$10,000 en coupons de $200, échus, à vendre par THEO. VERRET,

9 mars—15 88 rue de la Douane

70 BARRIQUES vieux vin Chateau Haut Brion de Eug Larrieu, 1841.

50 caisses vieux vin Chateau Haut Brion de Eug Larrieu, 1841.

12 caisses vin de Lunel, 1840.

60 paniers Champagne, Chateau Soriet Mathis, à vendre par EDWD. SHIFF,

9 mars—3p No. 20 rue du Canal

Nouvellement reçu,

EN vente chez VICTOR HEBERT, 149, rue de Chartres

Les médicamens suivants de F. V. Raspail, préparés par un pharmacien de Paris:

Eau sédative, le litre	50 cents
Alcool camphré, la bouteille,	50
Vinaigre do do	50
Huile do do	50
Pommade, do le pot	40
Pilules d'aloès, la fiole	25
Grenouins d'aloès, la fiole	25
Camphre en poudre pour priser, la boite	25
do en grumeaux, pour fumer, do	25
Cigarettes de camphre, la boite	50
Manuel Raspail ou annuaire de médecine, 1 volume in 18o.	50

9 mars—1m

EN débarquement du navire Delaware, capitaine Tarbox, du Havre, 110 paniers vin de Champagne "Cordon bleu", à vendre par PAUL JUGE FILS & Co,

9mars 57, rue St-Louis

EN débarquement du navire Delaware, capitaine Tarbox, du Havre: 2000 demi-boites sardines à l'huile, Ag. Gilles & Co. 500 boites do do do 1000 quarts boites do do do 40 caisses absinthe suisse véritable de Jeanrenaud, à vendre par S. TALAMON, 9 mars 160-162, rue Royale.

EN débarquement du navire Oscar, capitaine Lahory, de Bordeaux: [illegible]

AVIS.

Direction des Ecoles Publiques de la Municipalité No Un.

AVIS est par le présent donné que l'école primaire pour les garçons dans le Second district est ouverte depuis jeudi 1er mars 1849, à l'église Bouté.

Par ordre:

3mars—15f JOSEPH REYNES, Secrétaire.

L. BINOCHE

A L'HONNEUR d'informer les Dames de la Nouvelle-Orléans et des environs, qu'il fera l'ouverture de ses grandes nouveautés de printemps lundi prochain 5 mars.

Désirant renouveler complètement son stock cette année, il offrira ses marchandises à très bas prix.

2 mars—1m encoig. Chartres et Bienville.

Aux Planteurs Sucriers.

UN assortiment complet de chaudières à sucre de toutes dimensions.

Aussi: Deux moulins à chevaux verticaux, à sucre, 30 sur 22 et 36 sur 24 pouces

A vendre par Y. DE EGANA,

24 fév 47, Bienville.

ARPENTEUR ET INGENIEUR CIVIL.

Bureau No 34, rue du Camp.

LE soussigné dresse des plans, fait des dessins, des contrats et surveille l'érection de toute espèce de machines, pour presses à coton, sucreries, moulins à scier et à raboter, &c.

Il fait aussi des dessins pour obtenir des patentes.

3 mars—3m F. W. COOK.

Aux Cordonniers.

2 caisses veaux cirés, grands modèles, 2 caisses maroquins noirs, grands modèles. Reçues par le navire Gironde du Havre, et à vendre à bas prix par D. B. MACARTY,

28 fév 238, Bourbon.

Aux Tailleurs.

3 caisses mérinos noir, double chaine, qualité très supérieure, reçues par le navire Gironde, du Havre et à vendre à bas prix par D. B. MACARTY,

28 fév 238, Bourbon.

Aux Marchands au Rabais.

2 caisses galon assorti du No 2 1/2 @ 20, à vendre à bas prix par D. B. MACARTY,

28 fév 238, Bourbon.

MADAME MACÉ

A L'HONNEUR de prévenir les dames de cette ville qu'elle vient de recevoir de Paris un grand choix de marchandises de nouveautés et de modes de printemps, consistant principalement en capotes de crêpe, tulle point d'esprit, paille d'Italie, Cobourg, etc., mantelets de soie glacée, mantelets de dentelle riche et de mousseline brodée, et qu'elle en fera l'ouverture lundi prochain le 12 du courant.

Mme MACÉ,

10 mars—5f 34, rue de Chartres, enc. Douane

DECOMBE & Cie,

Fabrique d'eau de Seltz, Sedlitz, Vichy, Limonades Gazeuses, Salsepareille, etc. etc.

Rue St Ferdinand, No. 30.

L'EXPÉRIENCE a prouvé que l'usage des eaux gazeuses extraites d'un gaz très pur sont ce qu'il y a de plus salutaire pour la santé et de plus agréable à boire. Aujourd'hui la plupart des familles en France consomment à leur repas de l'eau de Seltz, et dans les soirées des boissons gazeuses artificielles. Aussi serait on certainement au-dessous de la réalité en estimant qu'à 10 millions de bouteilles par an la quantité d'eau de seltz et limonades qui se consomment seulement à Paris—il ne s'en faisait pas une seule bouteille il y a vingt-cinq ans! C'est ainsi que le développement des sciences et de l'industrie apporte dans la société les moyens de donner de nouvelles jouissances à la vie et rend l'existence du plus humble citoyen plus aisée sous un grand nombre de rapports, que n'était celle de ces grands seigneurs qui dominaient nos pères.

L'eau de seltz et les autres boissons gazeuses données du ton à l'estomac et par conséquent sont une excellente boisson en toute saison, mais surtout pendant les grandes chaleurs, elles excitent l'appétit et sont d'un grand soulagement pour les personnes dont la digestion se fait péniblement.

L'établissement que nous recommandons est dirigé par M. Decombe et n'a aucun rapport avec celui qui existait il y a un an dans le même local. L'expérience que M. Decombe a acquise dans les principales fabriques d'eau de seltz en France, est un sûr garant que ses produits seront toujours d'une pureté irréprochable, tant sous le rapport de la pureté des eaux que par l'exquis des arômes.

Pour se maintenir le patronage des consommateurs MM. Decombe & Cie, ne livreront que ce qu'il y a de meilleur et à des prix très modérés.

Pour les commandes on peut les faire au conducteur des voitures de l'établissement, au dépôt, chez M. Jh. Girard, rue Royale, No. 205.

Chez M. Ur. Allard, rue Dumaine, No. 154.

10 mars—1an

Nouvelles Marchandises d'Automne.

C. M. SIMPSON, 98 rue de Chartres, vient de recevoir des encans de New-York un grand assortiment de marchandises pour la saison, savoir:

1 caisse riche barège, nouveaux dessins.
1 do do petits dessins pour enfans.
1 do do noir;
300 yardes mousselines organdis 12 1/2 c. la yarde.
do riches mousselines à 15 1/4 cts la yarde.
do organdis à 25 cents la yarde.
10 caisses toile d'Irlande à très bas prix.
1 do jaconats, nouveau genre.
6 do de 12 1/2 à 15 cents la yarde.
4 do d'indiennes petits dessins.
5 do mouchoirs fil à très bon marché.
1 do do nouveau genre;

Ces marchandises ainsi qu'un grand assortiment d'autres, seront vendues à des prix très réduits.

6 mars

LE soussigné vient de recevoir par les navires Hargrave et Gironde, un bel assortiment de marchandises de printemps qu'il offre à vendre à des prix modérés:

Robes en toile de Canton, brodées;
Mantelets en mousseline suisse brodés;
Bareges imprimés nouveaux dessins;
Jaconat imprimé;
Batiste d'Ecosse unie couleurs variées;
Batiste d'Ecosse à carreaux;
Ginghams à raies et à carreaux;
Toile du nord unie, rayée et à carreaux;
Mousseline suisse unie en belle qualité;
Mousseline suisse à carreaux brochée;
Mousseline brochée à jours pour rideaux;
Percale brochée;
Batiste en pièce;
Mouchoirs batiste en toutes qualités et grandeurs;
Ombrelles;
Gants et mitons, et mitaines filets, soie;
Mousseline laine noire en 3/4 et 5/4;
Barège noir en pièce;
Voiles barège vert;
Châles mousseline noirs;
Un assortiment d'éventails deuil et en couleur;
Cordons patentés et lacets pour corset;
Plumeaux, plumes grises et plumes couleurs;
Poterie et dentelle valenciennes;
Damas en couleur pour rideaux;
Crinoline, paire jaune, et paire noire pour jupes;
Passementerie et franges;
Brosses noires de toutes largeurs depuis 3/4 jusqu'à 3 1/2 aune;
Mouchoirs batis brodés et garnis de dentelle;
Bonnets brodés pour enfans et une infinité d'autres articles trop longs à énumérer

26 nov D. B. MACARTY, 130 rue Bourbon.

DR. L. DUPERRON, DENTISTE,

166, rue Bourbon, entre Saint-Pierre et Orléans,

A l'honneur de faire savoir aux habitans de la Nouvelle-Orléans et des campagnes, qu'il vient de nouveau se fixer en ville d'une manière permanente. L'accueil favorable et la confiance dont on l'a toujours honoré, tant en ville que dans les paroisses, lui feront un devoir de faire tous ses efforts pour en mériter la continuation.

Son cabinet pour toutes sortes d'opérations dentaires situé à l'adresse ci-dessus, est ouvert tous les jours depuis 8 heures du matin à 4 du soir.

26 nov

JULES CARTIER, CHIRURGIEN DENTISTE,

Rue Bourbon, 92, entre Canal et Douane.

14 déc—6m

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE Wm A. CLARK,

No 280, Rue de Cirque

No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés

L A GUILLEMAIN, Agent

1Nov—1an

A LOUER pour le 1er mars prochain, la Maison No. 123, rue Royale, entre St Louis et Conti, ayant un magasin avec entresol, un vaste logement, porte-cochère, &c.

S'adresser à J. J. JANDOT,

11jan— No. 75, rue Dauphine

MAISON A LOUER ET MEUBLES A VENDRE.—La maison, No 70, rue Royale, sera louée à un bon locataire qui aurait besoin d'un ameublement confortable. Les meubles sont entièrement neufs et conviennent à un établissement de pension bourgeoise, ou à une famille. S'adresser sur les lieux. 10 fév—

$20 de Récompense.

Parti marron le 16 janvier dernier, le jeune mulâtre SUNDAY, âgé d'environ 16 ans, petit, clair et reconnaissable à son pouce écrasé; il a un œil éveillé, aime à jouer et parle anglais, allemand et un peu français. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera chez le soussigné.

J. PH. SIMON,

16mars—3f 173, Vieille Levée

PETIT NEGRE EGARE.

IL s'est perdu avant-hier dimanche, dans la soirée, un petit nègre du nom d'Abraham, mais qui répond plus volontiers à celui de Braquito. Il est âgé de entre trois ans et demi, il est très fort pour son âge et a les jambes un peu cambrées, sa figure est très large et tachée de blanc; cuir noire taches. Il s'est trouvé une très large sur la joue gauche. Il était vêtu d'une chemise en coton, et d'un pantalon de coutil à carreaux et d'une paire de bretelles de couleur foncée, également à carreaux. Une récompense raisonnable sera donnée à la personne qui le ramènera chez M. DUPILHO, pharmacien rue de Chartres, No 148.

13 mars—3f DUPILHO.

MEDECINES Françaises d'importation récente, telles que:
Capsules de Raquin,
Do de Mothes,
Do d'imitation Raquin,
Cachou aromatisé en boites,
Sirop de Briant,
Sirop de Lamoureux,
Elixir de Guillé,
Chocolat de Labarraque,
Gomme arabique en poudre,
Racines de réglisse et d'iris,
Zeste râpé, vingt-quatre, &c.

B. BONNABEL,

14 mars 27, rue Tchoupitoulas, enc. Natchez.

VICTOR, Rue St-Charles, No. 16.

REÇU par le navire Gironde, du Havre, un assortiment complet de parfumerie, telle que: eau de Cologne, pommade, crème de Perse, savon, crème de savon, (des maisons Monpelas et Monpelat). Aussi un assortiment de brosses, peignes et bretelles, qu'il vendra à des prix très réduits. Il offre à vendre aux coiffeurs un GRAND ASSORTIMENT de cheveux. 27 fév—1an

CIDRE—25 barriques de cidre de New-Jersey, à vendre par J. W. STANTON & CO, Encoig. Magazine et Lafayette.

SACS en paille—500 balles de sacs en paille neufs, de 2 boisseaux, et à vendre par C. J. WHEELER, courtier, 15mars 4, Bank Place.

EN débarquement du navire Oscar, de Bordeaux: [illegible]

AMUSEMENS

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi 15 Mars 1849

2me représentation du célèbre opéra

LES HUGUENOTS.

Grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, de Meyerbeer.

Le spectacle commencera à 6 3/4 heures.

NOUVELLE EXPOSITION,

Statue de l'esclave Grecque.

Au bénéfice de sculpteur HIRAM POWERS.

CETTE magnifique statue est exposée tous les jours de neuf heures A. M. à neuf heures P. M. à la maison d'Etat, rue du Canal.

Prix du billet 25 cts. Pour la durée de l'exposition $1. Pamphlet 6 cents. 26 fév—

SALLE DE BAL DU GLOBE:

ENCOIGNURE ST-CLAUDE ET ST PIERRE, PRÈS DU VIEUX BASSIN.

Le propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec plus grand soin, et tout le goût possible, sera ouvert pendant l'hiver à partir du mardi. Il y aura tous les soirs un GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ. A dater de cette époque les bals auront régulièrement ouverts tous les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les soirées les plus agréable possible. La police y sera active, et l'ordre le plus sévère sera requis.

SALVADOR VIGNOCA, Propriétaire.

GEO. H. TEPHENS, Directeur.

N. B.—On trouvera dans cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus recherchées. 25 oct

QUARTIER GENERAL

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 10 mars 1849

ORDRES GENERAUX—No. 5.

Honneur à l'Ex-Président Polk.

LE citoyen distingué qui pendant la dernière période de quatre années, gloriouse et si prospère pour la nation, a occupé premier poste de l'Union Américaine, JAMES K. POLK, est journellement attendu en cette ville ou doit passer pour se rendre à Nashville.

Il appartient aux citoyens soldats qui composent la Légion de concourir aux témoignages de respect qui sont dus à la dignité et au mérite éminent de l'ex-Président, et de prendre la part qui leur revient dans le cérémonial arrêté à cet effet.

En conséquence, la Légion de la Louisiane se tiendra prête, sur l'avis qui en sera publié, à prendre les armes et à se réunir en grande tenue sur la Place d'Armes.

A l'arrivée de l'ex-Président il sera tiré un salut de 21 coups de canon sur la Place d'Armes. Les officiers de la Légion devant alors se réunir tous uniforme à l'Hôtel de Ville.

Le col. J. Duret, commandant le régiment d'infanterie, le lieut.-col. Vaué, commandant la cavalerie, et le major Gally, commandant l'artillerie, sont chargés respectivement en ce qui les concerne de l'exécution du présent ordre.

D. AUGUSTIN, Brig. général

Planars E. P. JANSSEN, Aide de camp

QUARTIER GENERAL,

LEGION DE LA LOUISIANE

Nouvelle Orléans, le 13 mars 1849.

ORDRES SPECIAUX—No. 2.

LES officiers de ligne et bataillon d'infanterie légère attaché au régiment d'infanterie de la Légion, se réuniront samedi prochain 17 du courant, à 5 heures de l'après-midi, à l'Arsenal, afin de procéder à l'élection d'un major du régiment d'infanterie en remplacement de M. Piesca, démissionnaire.

L'élection sera présidée par le major F. Chatry, assisté du capitaine D. Smith, inspecteur, et du lieutenant Hunter, secrétaire.

L'élection sera close à 6 heures de l'après-midi, et le résultat dûment certifié sera transmis au quartier général.

14mars D. AUGUSTIN, Brig général

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

La compañía tomará las armas y se reunirá en el parage acostumbrado, con uniforme completo y pantalon blanco, el lunes proximo dia 19 del corriente, á las ocho en punto de la mañana, para pasar revista en el lugar Benigno." Se encarga tanto á los miembros activos como honorarios la mayor puntualidad.

De orden del capitan,

CAYETANO PACHE,

13 marzo Sargento 1ro.

FRANKLIN HIGH SCHOOL.

Rue Royale, encoignure Hôpital.

PROFESSEURS:

Lewis Elkin—Mathématiques.
John A. Brewster—Anglais et Classiques.
Pierre Lessequé—Français.
Wm. T. Delabsy—Principal d'école préparatoire.
Joseph Varas—Espagnol.

Les classes continuent tout l'année sans interruption.

L'institution reçoit toujours des pensionnaires demi pensionnaires et externes. 3 mars

Leçons d'escrime.

M. BAUDOUIN, prévient le public qu'il tient sa salle d'armes à l'encoignure de la rue St. Louis et du Passage de la Bourse, au premier, de la maison du Café Tortoni. Le prix des leçons est considérablement réduit, et M. Baudouin espère propager sa méthode parmi tous les amateurs de cette ville, attendu à cause de cette réduction que ses conseils ne sont pas hors de la portée des élèves, dans l'espace de quelques mois.

Les mêmes avantages que M. Baudouin offre aux élèves qui veulent prendre leurs leçons dans sa salle, seront faits aux individus qui désireront l'employer. M Baudouin donnera aux directeurs qui l'exigeront, des références qui leur garantiront et son aptitude et sa moralité. 16fév—3m

BAZAR LOUISIANAIS.

Rue Condé, No 54.

Mme. M. VIDAL & CO.

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages de France et d'Allemagne, leur assortiment, une très grande variété d'articles trop nombreux pour être détaillés. Ils prient les dames et l'public de vouloir bien, respectueusement, leur magasin où l'on trouvera à très bas prix des objets suivants:

Confortables très riches et ordinaires pour dames et enfants.

Bretelles, dernier genre.
Fourrures pour bourses.
Passementerie et franges, grand assortiment.
Portefeuilles et souvenirs.
Parfumerie Monpelas.
Boutons et nacre.

Boîtes à ouvrage et nécessaires pour hommes. Quelques jolies toilettes en acajou massif, très riches, des manufactures de Birmingham, en Angleterre.

Les soussignés espèrent que par les prix modérés et la fraîcheur de leurs marchandises ils attireront l'attention du public, et mériteront les personnes qui leur feront l'honneur de visiter leur bazar.

7mars—

INSPECTEURS-MARINS.

LES soussignés ayant pris en société, pour leur entreprise d'inspection-marine, les capitaines J. W. RIDDLE et J. LOVETT, marins de grande expérience, sont actuellement prêts à s'occuper de tout ce qui sera confié à leurs soins, tel que: inspection de navires et bateaux-à-vapeur endommagés, ainsi que leurs chargemens; inspection des avaries, arbitrage de contestations sur les avaries de fret ou de navires; sur les réclamations faites par les bateaux de remorque ou autres. Ayant une longue expérience dans tout ce qui tient aux affaires maritimes, ils croient pouvoir mériter pleinement tous ceux qui les emploieront. Ils sollicitent en conséquence le patronage des négociants, des capitaines de navires et de bateaux-à-vapeur, et de tous ceux qui ont des intérêts dans la navigation. Leur bureau est rue du CAMP, No 25.

On pourra trouver constamment le capitaine J. W. Riddle au magasin de MM. Whitney & Collin, No 25, Vieille Levée, près de l'Hôtel de la Monnaie; et le capitaine J. Lovett, au magasin de W. B. McLellan, No 35, Nouvelle Levée, près la Presse-à-Coton d'en bas.

On pourra laisser sur l'ardoise qui se trouvera dans chacun de ces magasins, les ordres qu'on voudrait à donner. ROBERTSON & SWAIN.

Extrait des Minutes du Bureau des Assureurs, en la ville de la Nouvelle Orléans.

Résolu, Que les membres composant ce bureau reconnaîtront et considéreront comme exacts, toute inspection de navires, de chargement, d'avaries, etc., faite par les capitaines E. L. Robertson et J. Swain, ainsi que par leurs associés, les capitaines J. W. Riddle et J. Lovett, inspecteurs marins. Certifié conforme aux minutes.

GEO. C. LAWRASON, Secrétaire du bureau des Inspecteurs.

Nouvelle Orléans, 26 février 1849. 2 mars—3m

Succession de Frédéric Jordy.

LES créanciers de feu Frédéric Jordy, sont notifiés et requis d'avoir à présenter dans le plus bref délai, leurs réclamations au bureau du soussigné, No. 98, rue Conti, et tous ceux qui doivent à la dite succession, de vouloir bien immédiatement leurs comptes.

A. VERLOIN DEGRUY, Administrateur.

12 mars—12, 15, 19

A MM. LES PROPRIETAIRES, ENCANTEURS ET ENTREPRENEURS.

Passage de la Bourse No. 10, entre St-Louis et Conti.

BUREAU DE DESSIN,

Dirigé par M. A. GABIN,

Architecte, ingénieur ancien élève de l'Ecole Royale d'Arts et Métiers de France.

Se charge principalement de toute espèce de dessin, de plans, projets de maisons, de machines.

Les ouvriers dont le travail a rapport au dessin, pourront y trouver les renseignemens nécessaires.

13 jan—1 an

A VENDRE—En déchargement du navire Arthémise, de Bordeaux: 100 barils vin blanc Haut Sauterne; 20 barriques vin rouge, bon ordinaire. Par FOUGET FILS,

12 fév 12, rue Conti, entre Chartres et Levée

Franklin Exchange.

AVIS—Les personnes qui ont des réclamations contre le soussigné sont priées de les présenter avant le 10 mars prochain, et ceux qui lui doivent sont également invités à venir régler leurs comptes avant cette époque.

Nouvelle-Orléans, 26 février 1849.

J. A. DALDWELL,

26fév— propriétaire du Café Franklin

MARCHANDISES de printemps, reçues par les derniers arrivages du Havre:

15 caisses jaconats Gros Odier Roman & Co., 30 de organdis imprimés, 2 de ginghams d'Alsace, 10 de ginghams unis, 3 de toile écrue, 1 de barège nouveauté, 1 de printanières brochées et à carreaux, 1 de peluche nouveauté, 1 de chemises, 1 de toile de batiste, 4 de bas de coton blanc ouvert 1 de chemises de mousseline, 1 de gants, 2 de cravates, 1 de mouchoirs couleur, 1 de ceintures, 10 de bas de fil en toile, 6 de foulards d'Inde et 1 de [illegible]. [illegible] dans de ces marchandises est droit au [illegible] et seront vendues à très bas prix, par A. PAVILLIER.

26mars 58, rue de Chartres au Premier.

[illegible]